

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Maître 174 rue de Courcelles 75017 PARIS

Affaire suivie par: FS

https://recours.permisdeconduire.gouv.fr

Paris, le 17 octobre 2024

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client

Je vous informe que les modifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de

huit

points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et par délégation, l'adjointe au chef de la section des reccurs du bureau national des droits à conduire

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

Standard : 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60 Adresse internet : www.interieur.gouv.fr